



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contact bio

N°13

Novembre 2023

Agenda

NOVEMBRE

21

Webinaire Présentation Agri Confiance
· 9h30-11h.

Inscription obligatoire [ici](#)

30

Journée régionale filière fruits Bio ·
Alixan.

Inscription obligatoire [ici](#)



JOURNÉE FILIÈRE BIO RÉGIONALE

FRUITS BIEN À PÉPINS, NOYAUX ET FRUITS ROUGES
Rencontre des acteurs amont/aval de la filière fruits bio en Auvergne-Rhône-Alpes

Judi 30 novembre 2023

9h30 - 17h

INEED, 1 rue Marc Seguin, 26300 Alixan



DÉCEMBRE

7

**Webinaire de Présentation de
Préférence Coop** · 11h-12h.

+ d'infos page 3 - Inscription obligatoire [ici](#)

14

**Webinaire Interfilière Bio et
Restauration Collective** · 14h30-16h.

+ d'infos et inscription à venir

PARTENAIRES DE LA FILIÈRE BIO Auvergne-Rhône-Alpes

Save the Date:
Judi 14 décembre 2023
14h30-16h30

Webinaire:
« Acheter ou vendre du bio en restauration collective: des recettes existent! »
Parlons des moyens pour développer plus de bio dans les cantines en AuRA.

Les partenaires du bio en région vous invitent à échanger, du producteur à la cantine, sur le parcours du bio du champ à vos assiettes.

Liens de connexion et programme plus détaillé à venir.

Contacts:
Diane Rivaton: drievaton@ara.lacoopagri.coop
Corinne Di Balthomier: corinne.di.balthomier@auvergne.chambagri.fr
Delphine Coraton: delphine.coraton@aurabio.org
Adrien Petit: apetit@cluster-bio.com

Plus de 2 millions
plus en auvergne!

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

DOMINIQUE CHARGÉ APPELLE LES POUVOIRS PUBLICS À SOUTENIR LE BIO

Le 4 octobre, sur **Public Sénat**, Dominique Chargé, notre président a apporté le soutien plein et entier des élus de la La Coopération Agricole aux producteurs bio qui traversent une situation particulièrement difficile. Il a appelé les pouvoirs publics à soutenir la filière, via notamment la restauration collective et le respect des lois EGalim. Dominique Chargé a également pointé le manque de lisibilité et le flou dans lequel se retrouve le consommateur dans le foisonnement de produits différenciés.

"La filière Bio est le martyr de l'inflation. Il faut se mettre à la place des producteurs qui ne trouvent plus de marché, il faut travailler les débouchés. Soutenir le marché du Bio cela passe par le respect des lois EGalim par la commande publique. Les collectivités ne jouent pas leur rôle. Alors que la loi affiche un objectif de 20% de Bio dans les cantines scolaires, nous arrivons péniblement à 7% aujourd'hui. Nous devons également consacrer davantage de moyens pour faire de la pédagogie et de la communication sur ce que la mention Bio recouvre et ainsi mieux guider le consommateur."

Retrouvez le [replay de l'émission](#)

Article de *La Coopération Agricole* à retrouver [en ligne ici](#)

LA COOPÉRATION AGRICOLE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

isara conseil

**Retrouvez notre offre
de formation en :**
Qualité - RSE - Agroécologie

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

- 8 212 ENTREPRENEURS BIO
- 103 COOPÉRATIVES, UNIONS & PAYSANS CERTIFIÉS BIO
- 3 887 CERTIFICATEURS DE LABELS CERTIFIÉS BIO
- 2 859 PRODUCTEURS CERTIFIÉS BIO
- 16,4% des exploitations de la région ont engagé une agriculture biologique
- 23% des coopératives, unions & paysans certifiés bio sont en Auvergne-Rhône-Alpes
- 321 297 ha CERTIFIÉS AB OU EN CONVERSION
- 11,3% de la surface agricole utile régionale est en bio
- 2 253 DISTRIBUTEURS CERTIFIÉS BIO
- 505 MÉTIERS SPÉCIALISÉS BIO

UN TERRITOIRE CONTRASTÉ
L'agriculture biologique par département en Auvergne-Rhône-Alpes en 2022

Source: Agence Bio / CC-Agrivest - Dernière mise à jour: 10/2022

EDITION 2023 DE LA FICHE AB EN RÉGION AuRA

Fruit de travaux collaboratifs menés en région AuRA par La Coopération Agricole, le Cluster bio, la Chambre d'agriculture et la Fédération Régionale d'Agriculture Biologique, la nouvelle édition de la fiche AB en région AuRA a été publiée à l'occasion du Tech&Bio de septembre !

Cette fiche est issue d'un travail de collecte de données, mené dans le cadre de l'ORAB AuRA (l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique d'Auvergne-Rhône-Alpes) sur l'ensemble des opérateurs de filières agricoles biologiques de l'amont à l'aval.

[Consultez la fiche ici](#)





F...

1,1 Md EUR

EXPORTATIONS FRANÇAISES
DU SECTEUR (2022)

5^{ème}

RANG DE LA
FRANCE DANS LES
EXPORTATIONS
MONDIALES

+55,6 %

CROISSANCE DES
EXPORTATIONS FRANÇAISES
2017-2022

TOP 3

DES CLIENTS DE LA
FRANCE

 UNION EUROPÉENNE

 ÉTATS-UNIS

 CHINE

TOP 3

MARCHÉS À POTENTIEL
POUR 2024

 CHINE

 SUISSE

 ESPAGNE

TOP 3

PRINCIPAUX
CONCURRENTS DE LA
FRANCE

 ITALIE

 ESPAGNE

 ALLEMAGNE

SOURCE : BUSINESS FRANCE, AGRO, OÙ EXPORTER EN 2024, PARTIE 2 FICHES THÉMATIQUES.

BIO ET EXPORTATION

Business France, a publié la 16^{ème} édition de son **livre blanc sur l'exportation comprenant une page dédiée au Bio**.

Retrouvez les enjeux et opportunités pour le marché du Bio identifiés [ici](#) ■

NOTE DE CONJONCTURE BIO DE L'AGENCE BIO

Cliquez sur l'image ci-dessous pour ouvrir le document.



CHIFFRES CLÉS DE LA COOPÉRATION AGRICOLE BIO EN FRANCE

Lors du 1^{er} jour du salon Tech&Bio nous avons organisé une conférence de presse pour dévoiler nos dernières publications :

- **Les chiffres clés coops&bio avec 800 coops, unions et SICA engagées en Bio mi-2023** [ici](#) ;
- **La synthèse de l'enquête éco & perceptions des coops** menée par Aure (stagiaire) cet été [ici](#) : malgré l'impact réel de la crise du Bio sur les coops (plus de la moitié accuse une baisse de CA), les responsables d'activités (de 188 coops) et les 20 administrateurs sondés restent optimistes pour l'avenir du Bio et ne constatent qu'une légère dynamique de déconversions.

Noustenons à remercier Sebastien Courtois (Sodiaal), Jean-Charles Cizeron (Cizeron Bio), Carine Maret (UFAB - Le Gouessant) et Jérôme Caillé qui ont présenté ces informations à la presse en rappelant les actions menées par les coops pour les filières et leurs adhérents, tout en renouvelant nos positions et demandes politiques (à retrouver à la fin de la fiche enquête).

Un communiqué de presse a également été diffusé pour synthétiser tous ces éléments [ici](#) ■

PRÉFÉRENCE COOP : Mettez en avant vos produits coopératifs bio, bruts comme élaborés. Soyez visible auprès des metteurs en marché !

Dans un contexte du marché du Bio chahuté, **saisissez l'opportunité de rendre visible vos produits coopératifs Bio avec Préférence Coop !**

Préférence Coop est une nouvelle plateforme proposée par le réseau de La Coopération Agricole afin de promouvoir l'offre de produits coopératifs auprès des metteurs en marché.

Le site vitrine a été lancé officiellement le 21 juin à l'occasion du Salon de la Restauration Collective à Paris. Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a salué le projet par ses impacts multiples positifs.

Véritable vitrine sur le web, **Préférence Coop a pour objectif de valoriser les qualités des produits coopératifs sur les plans environnemental, social et territorial auprès des principaux circuits de distribution.**

En favorisant la recherche et la mise en relation, Préférence Coop facilitera l'accès à une large gamme de produits coopératifs.

Cette plateforme a notamment pour objectifs de :

- Valoriser les atouts du modèle coopératif ;
- Faire connaître les entreprises coopératives, leurs filiales et leurs produits ;
- Promouvoir les produits coopératifs (bruts ou élaborés) et faciliter la mise en relation avec les metteurs en marché.

Afin de vous accompagner dans l'appropriation de ce nouvel outil, vous trouverez le manuel d'utilisation ainsi qu'une présentation plus générale [ici](#)

[Lien pour s'inscrire sur la plateforme](#)

[Lien vers la plateforme](#)

[Lire le communiqué de presse](#)

Pour plus d'informations, contactez **Mathilde Pératé** : mperate@ara.lacoopagri.coop – Tél. 07 57 42 28 76

RECHERCHE & INNOVATION – La "Lettre des grandes cultures Bio"

Les deux interprofessions, Terres Univia et Intercéréales ont publié cet été leur première "Lettre des grandes cultures bio", un nouveau support d'information commun ayant pour but de donner aux professionnels les clés pour aider à structurer les filières grandes cultures bio sur notre territoire.

Etudes économiques, analyses et programmes de Recherche-Développement-Innovation, action de promotion... , cette lettre dresse un panorama de toutes ces actions que les deux Interprofessions pilotent pour soutenir les cultures de céréales et d'oléoprotéagineux biologiques.

Découvrir le 1^{er} numéro [ici](#)

RECHERCHE & INNOVATION – Un Outil d'Aide à la Décision (OAD) dédié au Bio !

Son nom : "Choix des variétés de blé tendre".

Sa date de création : juillet 2023.

Ses critères de sélection : 18 critères spécifiquement pris en compte pour l'AB, tels que les débouchés visés, la qualité des grains, la résistance aux maladies, le pouvoir couvrant, la hauteur des plantes, la précocité... et 25 caractéristiques variétales pour trouver celles répondant spécifiquement au besoin de chaque agriculteur

Son créateur : Arvalis

Cet OAD, gratuit, est une innovation pour l'AB car il va permettre, à l'image de ce qui existe déjà depuis longtemps en agriculture conventionnelle, de répondre au besoin de disposer d'un catalogue de variétés avec des critères de choix pertinents car le choix des variétés est encore plus exigeant à prendre en compte en AB du fait du cahier des charges et des freins techniques (absence de pesticides de synthèse, résistances aux maladies, qualité des récoltes, etc..). Cet outil permettra donc d'optimiser les performances en AB.

Plus d'infos [ici](#) ■

ETUDE – Le changement d'échelle de la Bio : un cap est franchi, mais un accompagnement collectif du marché est nécessaire

Depuis 2019, les marchés Bio sont chahutés. Ils sont en repli depuis 2021. Cette situation conjoncturelle peut devenir structurelle si les opérateurs ne prennent pas en charge, de façon concertée, le pilotage de leurs marchés.

Retrouvez [ici](#) la fiche de synthèse analysant le changement d'échelle de la Bio, à laquelle LCA a contribué et s'inscrivant dans le cadre du programme de Recherche "RMT TransfoBio". ■

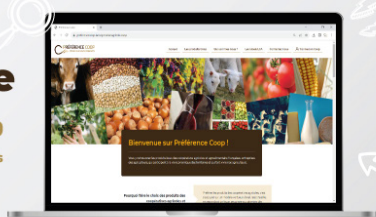
Invitation

Webinaire

7 Décembre
11h - 12h

Présentation
de la plateforme

PRÉFÉRENCE COOP
Choisir les produits coopératifs



Coopératives, ne manquez pas le webinaire de présentation de la plateforme, inscriptions [ici](#)

Le Bio, un partenariat gagnant entre la coopérative OXYANE avec Nestlé Céréales

Retour sur l'interview réalisée par ILEC (Institut de liaisons des entreprises de consommation) auprès de Pauline Ancian, responsable RSE, Nestlé Céréales France et Europe.

« Depuis 2021, nous travaillons avec la coopérative Oxyane, particulièrement implantée dans la région Auvergne-Rhône-Alpes où se situe notre usine. Nous avons la volonté d'un partenariat à long terme, qui donne de la visibilité à nos volumes et sécurise les débouchés des agriculteurs d'Oxyane. Le prix du blé bio étant déterminé par le marché, il peut connaître des variations importantes à la hausse comme à la baisse. C'est pourquoi, pour donner davantage de visibilité aux agriculteurs, nous nous accordons avec Oxyane sur un prix d'achat plancher et un prix d'achat plafond. Ce système de fixation des prix donne de la visibilité et exerce un effet d'amortisseur en cas de variations importantes des cours.[...] »

Retrouver l'article complet « Nestlé Céréales, nouvelle valeur ajoutée par le bio » [ici](#) ■

LCA et LCA ARA sur le salon Tech&Bio 2023

Retour en image sur nos 2 jours de salon avec vous !



Grandes Cultures Bio : Marché et perspectives 2024

Retrouvez [ici](#) notre fiche filière GC Bio avec les tendances et orientations du marché.

Guide de la distribution de produits bio en Nouvelle- Aquitaine, Occitanie & Auvergne-Rhône-Alpes édition 2023

Outil professionnel destiné aux entreprises de transformation, coopératives et producteurs bio régionaux. Ce guide a pour but de recenser les différents réseaux de distributeurs des 3 régions (réseaux bio spécialisés, les grossistes bio régionaux, les distributeurs de la GMS et les acteurs du e-commerce) en précisant les méthodes de référencement pour favoriser les partenariats commerciaux entre acteurs des filières Bio.

Article rédigé par le Cluster Bio, à lire dans son intégralité [ici](#) ■

ABIODOC fête ses 30 ans !

1993-2023 : ABioDoc, le Centre national de ressources documentaires en agriculture biologique, fête ses 30 ans cette année !

A sa création son objectif était de rassembler les premières données disponibles sur l'agriculture biologique.

Aujourd'hui ABioDoc concentre plus de 45 000 références documentaires. Une belle réussite ! Bravo à l'équipe !

Pour plus d'informations, retrouvez leur dossier de presse [ici](#) et leur vidéo des éléments clés du dossier de presse [ici](#) ■



PARIS | 7/11/2023

Communiqué de Presse LCA-Fnab-Forebio-Synabio «Aides à la bio : Le 49.3 doit respecter la volonté du Parlement ! »

C'est une excellente nouvelle pour les filières bio : l'amendement demandant un plan d'aide de 271 millions d'euros à l'agriculture bio a été adopté hier par l'Assemblée nationale ! Mais tout se trouve désormais entre les mains du gouvernement.

Nous nous félicitons de cette nouvelle qui traduit le souhait des parlementaires de tous bords politiques de soutenir la filière bio, actuellement en grande difficulté. **Nous les remercions pour ce choix engagé et juste.** Cette aide permettra aux producteurs, groupements de producteurs et aux entreprises de se relever, et surtout, **de ne pas se désengager de la bio !**

Les 89.000 agriculteurs et opérateurs engagés en Bio ont besoin d'un soutien exceptionnel en attendant que les différents marchés (RHD, ventes en GMS et magasins spécialisés...) renouent avec la croissance. En effet, la relance de la consommation est la clé du développement pérenne de l'Agriculture Biologique.

Il ne s'agit pas seulement d'une question budgétaire, mais bien de la capacité du gouvernement à se donner les moyens de mener **les transitions écologiques et alimentaires.**

L'ensemble des représentants de la filière en appelle donc à **la responsabilité du gouvernement** dans l'exercice du 49.3. La volonté des élus ayant été clairement exprimée ce jour, le gouvernement doit la prendre en considération et montrer son soutien aux professionnels de la bio.

Retrouvez le CP et contact Presse [ici](#) ■

LA FRANCE AGRICOLE | 27/10/2023

Le lait bio pourrait manquer dans les prochaines années

Yves Sauvaget, président de la commission bio du Cniel rapporte que les cessations d'activités bio n'ont jamais été si élevées. Cela devrait induire un manque de lait bio sur le marché d'ici quelques années.

« Pour la première fois en bio, il y a plus d'arrêts d'activité qu'en conventionnel », s'alarme Yves Sauvaget, président de la commission bio du Cniel (Centre national Interprofessionnel de l'économie laitière) et éleveur laitier dans la Manche. À la suite de la commission bio du Cniel du mercredi 25 octobre 2023, le responsable a partagé à La France Agricole ses craintes concernant la filière bio. Un constat est tombé : depuis le début de l'année 2023, il y a plus de 5 % d'arrêt de production laitière bio, conséquence directe de l'inflation. « Ce nombre important de déconversions est inquiétant, juge l'éleveur normand. Le problème est qu'il risque de ne plus y avoir assez de lait bio sur le marché quand la demande reprendra ».

« Egalim devrait faire augmenter les besoins »

À en croire le modèle du marché allemand où la consommation de produits laitiers bio repart à la hausse, la demande pourrait aussi rebondir dans les prochaines années en France. « Si l'on rajoute à cela la loi Egalim qui devrait faire augmenter les besoins en imposant 20 % de produits bio dans la restauration collective, il y aura un problème dans l'équation dans les prochaines années. C'est dramatique », constate Yves Sauvaget.

Conséquence directe des cessations d'activités, dans les régions où la densité d'éleveurs bio est déjà faible, les laiteries pourraient bientôt avoir des coûts de collecte trop importants et arrêter. « Cela ne se produit pas encore, mais depuis plusieurs semaines c'est un sujet qui remonte », rapporte l' élu du Cniel.

« Il faut plus d'aides »

Alors même que la nouvelle Pac vise un objectif de 18 % de surfaces en agriculture biologique d'ici 2027, la tendance semble aller à contre-courant de cet objectif sur le terrain. Pour Yves Sauvaget, « atteindre 18 % de surfaces bio est totalement utopique, nous perdons de la surface au quotidien car la demande du marché ne peut pas financer cela. D'un autre côté, d'un point de vue environnemental ce n'est pas un projet assez ambitieux ». Pour l'éleveur, le seul moyen de sortir la filière bio de l'impasse serait que « la puissance politique finance plus le bio ».

« Les 60 millions d'euros mis sur la table en mars dernier pour le bio sont loin d'être suffisants, poursuit-il. Nous avons estimé qu'avec le nombre de dossiers qui ont été déposés, il faudrait en fait une enveloppe de 100 millions d'euros pour financer les besoins ». « Nous sommes par ailleurs persuadés que les critères d'attribution ne sont pas favorables aux éleveurs laitiers », s'insurge Yves Sauvaget. ■

LES ECHOS | 25/10/2023

Distribution : Biocoop capitalise sur sa stratégie prix

Après une année 2022 en retrait, le leader des enseignes spécialisées a vu son chiffre d'affaires augmenter de 2% en valeur entre janvier et août. Les ventes en volume s'améliorent aussi, sous l'effet notamment d'une inflation plus limitée que pour le bio vendu en grande distribution et de la mise en avant de produits à prix « engagés ».

Depuis le début de l'année, Biocoop a réussi à renverser la tendance sur un marché global du bio fortement touché par les arbitrages de consommation face à l'inflation. Son chiffre d'affaires, qui pèse 43,8% du marché des magasins spécialisés du segment, a progressé de 2% en cumul entre janvier et août par rapport à la même période de l'année précédente. Alors que, s'il avait fait mieux que la moyenne en 2022, il reculait quand même, alors, de 6%.

« Les ventes sont soutenues par un panier moyen en hausse qui s'élève à plus de 30 euros, par une inflation contenue et par une croissance de la fréquentation », détaille Claire Bourdon, sa directrice marketing. Dans le même temps, le chiffre d'affaires du bio en grande surface restait en recul. A fin septembre, il affichait -2 % en cumul annuel mobile, selon Circana.

Gains de part de marché

En termes de magasins, huit nouveaux points de vente Biocoop, répartis dans toute la France, se sont ouverts depuis le début de l'année. « La dynamique reprend », se félicite Claire Bourdon. Ce qui n'empêche pas le nombre global de boutiques, 742 à fin septembre, d'être inférieur à celui de mars,

SUITE DE LA REVUE DE PRESSE
EN PAGE SUIVANTE >>>

qui était alors de 751.

Sur son segment des points de vente spécialisés, la coopérative rassemblant détaillants et producteurs poursuit ses gains de part de marché. Depuis le début de l'année, elle a accru cette dernière de 1,9 point, selon Circana. Elle peut, il est vrai, compter sur des consommateurs plus fidèles que la moyenne.

« La moitié revient d'un mois sur l'autre. Notre clientèle n'a pas renoncé à ses engagements à cause de l'inflation générale », note la directrice marketing. « Nous bénéficions aussi du fait que les écarts de prix se sont resserrés avec le conventionnel, dont les tarifs ont fortement augmenté », ajoute Philippe Bernard, le directeur offre.

S'agissant des volumes, l'enseigne - dont le départ du directeur général Sylvain Ferry pour rejoindre Système U début 2024 avait été annoncé fin août -, a aussi vu la situation s'améliorer très récemment. « Dans les deux ou trois derniers mois, ils ont commencé à être étales voire légèrement positifs », relève Philippe Bernard.

Succès des promotions

Biocoop estime avoir contenu l'inflation au maximum grâce à des fournisseurs issus d'un tissu de PME et TPE ainsi qu'à des partenariats de long terme mais aussi en faisant attention à son niveau de marges. Cette année, à fin août, la hausse des prix atteignait chez elle 9% contre 12% pour le bio en grande distribution.

Les clients se sont aussi montrés particulièrement attentifs aux propositions moins coûteuses. Les ventes en volume des 150 produits les moins chers, repérables par la mention « prix engagés », ont ainsi progressé de 5 à 6%. Et celles des références en promotion ont augmenté de 20%. Mais il reste à l'enseigne à faire évoluer son image prix auprès des consommateurs ne franchissant pas ses portes. ■

LES ECHOS | 23/10/2023

Les entreprises du bio réclament des aides d'urgence

Dans le cadre du projet de Loi de Finances 2024, les entreprises du bio réclament des aides afin de soutenir tous les maillons de la filière. Des amendements soutenus par le groupe Renaissance vont être inscrits.

Après les agriculteurs bio, c'est au tour des entreprises du secteur de lancer l'alerte. Ces dernières réclament des mesures d'urgence dans le budget 2024, car c'est toute la filière du champ à l'assiette qui est fragilisée par la déconsommation.

Avec l'inflation, les consommateurs se sont détournés de ces produits souvent plus chers. Résultat, alors que le nombre d'agriculteurs renonçant au label Bio se multiplie, les surfaces dédiées au bio risquent de passer sous la barre des 10% en 2023. Les entreprises à l'aval de la filière (transformateurs, distributeurs) ne sont pas épargnées. Pour la première fois, leur nombre a reculé de 2% l'an dernier (à 28.550).

Sauvegarder les entreprises bio.

Sauvegarder les sites de production est donc une priorité pour ces acteurs. Le plan annoncé par le ministre de l'agriculture il y a quelques mois, renforcé ensuite, ne leur paraît pas suffisant. Surtout, il est plus tourné vers les exploitations.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2024, La Coopération Agricole, le Syndicat National des Entreprises Agroalimentaires Bio (Synabio) et la Fédération des organisations économiques 100% Bio (Forebio) demandent ainsi l'inscription d'une enveloppe de 326 millions d'euros d'aides.

Suite à une réunion mercredi avec quinze parlementaires de Renaissance, ces organisations ont demandé l'inscription de trois amendements dans le futur budget pour « préserver le potentiel de production et de transformation de produits biologiques en France ».

« C'est un enjeu politique majeur partagé par de nombreux députés, estime Sandrine Le Feu, députée Renaissance du Finistère, élèveuse de profession. J'ai demandé à ce que ces amendements soient soumis à une cosignature transpartisane pour faire en sorte d'avoir un maximum de soutien ».

Les représentants des entreprises ont chiffré les pertes en 2023 à 271 millions d'euros. Un manque à gagner lié en partie au déclasserement des produits, vendus en conventionnel, comme le lait ou la viande, faute de débouchés en bio. Ils font aussi état « d'un export bradé, et de surcoûts de stockage ». Par ailleurs, pour encourager plus de bio dans les cantines - l'objectif de la loi Egalim est d'atteindre 20%, quand on en est à 6,6% - un amendement propose d'inscrire 50 millions d'euros pour « accompagner les communes moyennes à leur introduction » dans les écoles.

Plus parler du bio

Enfin, les entreprises estiment que la communication est clef. Cinq millions d'euros par an sont demandés pour relancer la consommation. « On mange bio que si on est informé, estime Laure Verdeau, la directrice de l'Agence bio. Au-delà de l'inflation, le secteur connaît un problème structurel lié au déficit d'information. L'ignorance nourrit la dé-fiance ».

Avec le 49.3, c'est le gouvernement qui a les cartes en main. Le précédent plan de soutien au bio a permis au secteur d'obtenir une enveloppe de plus de 100 millions d'euros. ■

LE FIGARO | 12/09/2023

Quasi absent des menus, le bio veut se faire une place au restaurant

L'Agence Bio, organisme public chargé de promouvoir et développer l'agriculture biologique, lance lundi un programme pour inciter les chefs à proposer davantage de bio au menu, sans trop alourdir leur facture.

« Actuellement en France, les 170.000 restaurants ne proposent que 1% de bio à leur carte. En partant de là, on ne peut que progresser », a expliqué Laure Verdeau, directrice de l'Agence Bio, qui présentait ce programme à l'occasion du festival culinaire Sirha Omnivore à Paris. Le programme de trois ans, co-financé par l'Union européenne pour un budget de 1,9 million d'euros, s'appuie sur un réseau de « chefs ambassadeurs » et une campagne de communication à destination des chefs et professionnels de la restauration.

Le choix des 13 premiers « chefs ambassadeurs » se veut éclectique : une cheffe de Foodtruck, un chef de restaurant gastronomique, une spécialiste de la livraison à domicile, un chef en restauration scolaire..., répartis sur l'ensemble du territoire et qui utilisent beaucoup de bio dans leurs menus. « C'est un programme d'évangélisation des chefs », poursuit Laure Verdeau. Les « ambassadeurs » sillonneront salons et événements professionnels pour expliquer leur démarche et les techniques auxquelles ils recourent pour rester rentables.

Une nouvelle façon d'écouler les produits.

À terme, le programme visera aussi les gros fournisseurs, comme Metro ainsi que les formations et les écoles de cuisine. Une plateforme reprenant conseils, bonnes pratiques et informations, Cuisinonsplusbio.fr, devrait être également lancée d'ici à la fin de l'année. « Le but ce n'est pas d'avoir quelques restaurants 100% bio, c'est d'avoir 100% des restaurants qui ont au moins un peu de bio au menu », précise Laure Verdeau. Pour l'Agence Bio, cette initiative devrait permettre de trouver de nouveaux débouchés à la filière bio, aujourd'hui boudée dans les supermarchés à cause de l'inflation.

Jusqu'ici il n'y avait pas de problème de croissance du bio, c'était même l'inverse, il n'y avait pas assez de produits pour la demande, mais aujourd'hui, on dit aux agriculteurs qui veulent s'installer en bio que ce n'est pas possible car il n'y a pas de débouchés », regrette la directrice de l'Agence Bio. ■

SUITE DE LA REVUE DE PRESSE
EN PAGE SUIVANTE >>>

Agriculture Bio : les coopératives s'accrochent

Malgré la crise qui frappe l'agri-culture biologique, La Coopération Agricole est résolue à voir le verre à moitié plein. Elle s'appuie sur une enquête dévoilée mercredi 20 septembre au salon Tech & Bio.

« On va se relever ! », a promis Jérôme Caillé en conférence de presse lors du salon Tech & Bio, mercredi 20 septembre, à Bourg-lès-Valence (Drôme). Le président de la commission bio de La Coopération agricole « reste réaliste : il y a une crise à traverser ». Mais après avoir pris la température auprès de ses membres cet été, la tête de réseau se dit plutôt soulagée. La situation des 800 coopératives ayant une activité bio (dont une sur dix est 100% bio) serait moins alarmante que ce qui était craint.

Une baisse de chiffre d'affaires

Toujours plus nombreuses à se certifier (elles étaient 750 en 2021), les coopératives « sont une pierre angulaire des filières bio : elles pèsent notamment 71% de la collecte de grandes cultures bio et 64% de la nutrition animale », souligne Bastien Fitoussi, responsable filières bio à LCA. Cependant la tendance générale est à la baisse des volumes vendus, donc du chiffre d'affaires.

Sur les 188 coopératives ayant répondu à l'enquête, plus de la moitié a déclaré une baisse de chiffre d'affaires bio (dont 11% une forte baisse), tandis que 13% l'ont vu au contraire augmenter. « La déconsommation des produits bio a obligé 58% des coopératives à déclasser une partie de leurs volumes », détaille Sébastien Courtois, administrateur et référent bio de LCA Auvergne-Rhône-Alpes.

Peu de déconversions

Le moral ne serait pourtant pas si mauvais. « Les coopératives prévoient finalement assez peu de déconversions, note Jérôme Caillé. Moins de 12 % d'entre elles pensent voir plus de dix déconversions. » Pour un tiers, la tendance est à la stabilité, et pour 20 %, elle est encore à la conversion. Les décertifications touchent principalement les grandes cultures et l'élevage laitier, les conversions surtout la viticulture.

Seules 32 % des coopératives se disent pessimistes, et elles ne sont que 7 % à envisager d'arrêter ou réduire leurs activités bio à court ou moyen terme. Près de 20 % prévoient au contraire d'investir. « Nous croyons en notre modèle de production, martèle Jérôme Caillé. Mais il serait dangereux d'encourager encore les conversions sans ouvrir de nouveaux débouchés. » Il admet qu'il y a du travail, à commencer par la communication autour du logo bio et la structuration de l'offre destinée à la restauration collective. ■

La France réaffirme son ambition de réduire de moitié l'utilisation de pesticides

Le gouvernement a présenté ce lundi aux parties prenantes son projet de nouveau plan Ecophyto, visant à définir la stratégie tricolore de réduction des produits phytopharmaceutiques d'ici à 2030. Celle-ci doit être prête pour début 2024.

Au dernier Salon de l'agriculture en février dernier, Elisabeth Borne avait promis que la nouvelle stratégie française en matière de pesticides serait élaborée selon une « nouvelle approche », visant à « trouver des alternatives aux produits prochainement interdits ». La présentation, ce lundi matin, du projet de stratégie dite « Ecophyto 2030 » a donc douché les espoirs de ceux qui espéraient que l'objectif de réduction serait abandonné - et rassuré à l'inverse les ONG qui craignaient l'inverse. L'Etat réaffirme en effet son ambition de réduire de 50 % l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2030, par rapport à la période 2015-2017.

Une stratégie définitive en janvier. Elaborée par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) sous l'autorité de Matignon, cette nouvelle stratégie a associé six ministères (Agriculture, Transition écologique, Outre-mer, Santé, Biodiversité, et Recherche). Elle a été présentée pour consultation aux parties prenantes (organisations professionnelles, ONG, etc.) lors d'un comité d'orientation stratégique et de suivi : c'est la première fois qu'elles en prenaient connaissance dans sa globalité. Elle sera ensuite présentée à d'autres instances, avant d'aboutir à une stratégie définitive début janvier. Par rapport aux plans Ecophyto précédents (le premier a été lancé en 2008), « Ecophyto 2030 » se veut plus global. L'objectif est d'accélérer le développement d'alternatives aux pesticides utilisés aujourd'hui, et de « massifier » le changement de pratiques, vers une agriculture plus écologique. « Il s'agit de mieux se préparer au retrait potentiel de certaines substances au niveau européen », explique-t-on au ministère de l'Agriculture. Elisabeth Borne avait promis en février que les interdictions, en France, seraient désormais alignées sur les pratiques européennes, afin de ne pas provoquer de distorsion de concurrence.

Accompagnement des agriculteurs. Les sommes consacrées à la recherche et à l'accompagnement des agriculteurs seront pour cela renforcées. Le gouvernement a déjà annoncé, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, qu'il consacrerait 250 millions d'euros à la mise en oeuvre d'Ecophyto 2030 l'an prochain, en plus des 71 millions provenant de la redevance pour pollution diffuse. Une enveloppe sera aussi prélevée sur les fonds France 2030, dont le montant doit encore être arbitré, annonce le gouvernement. « Nous resterons vigilants sur l'usage de certaines alternatives envisagées comme des alternatives chimiques ou les nouveaux OGM », a réagi l'ONG Générations futures, tout en saluant le maintien de l'objectif de -50 %.

Jusqu'à présent, les plans Ecophyto (le premier portait déjà un objectif de -50 % en dix ans) n'ont pas rempli leurs objectifs. La Cour des comptes, en 2020, puis des autorités administratives, en 2022, ont pointé que, malgré les fonds publics déployés, la réduction de l'utilisation de pesticides en France est loin d'être à la hauteur. Si l'indicateur de référence des plans Ecophyto, le Nodu (nombre de doses unités), a été inférieur de 9 % en 2022 à celui de la période 2015-2017, il a recommencé à augmenter l'an dernier (+3,5 % par rapport à 2021). ■



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Votre contact**Diane RIVATON**

Tél. 06 09 28 92 48

drivaton@ara.lacoopagri.coop

Réalisé avec le soutien financier de :

